

**ACTUALISATION DES MINIMA ET MAXIMA RELATIFS AUX PRIX DES BAUX A FERME
DANS LE VAL D'OISE POUR L'ANNEE 2009**
(actualisation de l'arrêté préfectoral du 30/09/1996 et de l'arrêté n° 2009-8790 du 30/04/2009)

CATEGORIE	FOURCHETTE (€uros/ha)
I - CULTURES GENERALES	
a) - Terres sans bâtiment d'exploitation - 1ère catégorie - 2ème catégorie - 3ème catégorie	94.38 à 109.32 75.52 à 94.38 39.74 à 75.52
b) - Terres avec bâtiment d'exploitation	complément de 5,18 à 20.38
II - CULTURES SPECIALES	
a) - Cultures légumières de plein champ - Terres avec équipement permanent d'arrosage sans le concours du propriétaire - Terres avec équipement permanent d'arrosage par le propriétaire	99.44 à 198.73 159.03 à 318.03
b) - Cultures maraîchères (installation permanente d'arrosage par le propriétaire) - moins de 3 récoltes/an - 3 récoltes/an au moins	198.73 à 397.55 397.55 à 795.09
c) - Cultures légumières sur terrains d'épandage	99.44 à 178.87
d) - Cultures maraîchères sous abris froids	795.09 à 1932.93
e) - Cultures fruitières - Terrains nus - Vergers plantés par le propriétaire : * Contre-espaliers, haies fruitières, basses-tiges - terrains - plantations * Hautes-tiges - terrains - plantations	99.40 à 198.73 ou 5 à 10 Qx/ha 99.40 à 198.73 ou 5 à 10 Qx/ha 198.73 à 298.16 ou 10 à 15 Qx/ha 99.40 à 198.73 ou 5 à 10 Qx/ha 59.62 à 298.16 ou 3 à 15 Qx/ha
f) - Pépinières (terrains nus, sans bâtiment et sans eau)	198.73 à 298.16
g) - Cultures florales - Catégories serres : * Serres chauffées * Serres avec chauffage d'appoint * Serres et châssis froids - Catégories terrains : * Terrains clos avec installations d'eau * Terrains clos sans eau * Terrains viabilisés * Terrains non clos, sans eau	159.04 à 636.08 119.27 à 496.93 59.62 à 198.73 5.02 à 59.62 2,37 à 9,93 14,90 à 79.51 79.51 à 159.04
h) - Cultures médicinales - Terres sans bâtiment	40.59 à 119.27
i) - Champignonnières (12500 m² utilisables, avec bâtiment) - carrières à trous - carrières à bouches	198.32 à 608.67 159.04 à 874.62
j) - Cressicultures sans bâtiment - 1ère catégorie (fosses avec berges béton) - 2ème catégorie (fosses alimentées en tête) - 3ème catégorie (avec retour)	1986.78 à 2385.33 1391.43 à 1590.22 1192.34 à 1391.43
k) - activités équestres - écuries de course de galop - écuries de course de trop - centres équestres - pensions de chevaux à la ferme	33.97 à 92.66 33.97 à 109.13 0.51 à 308.85 102.95 à 293.41